Image not found or type unknown

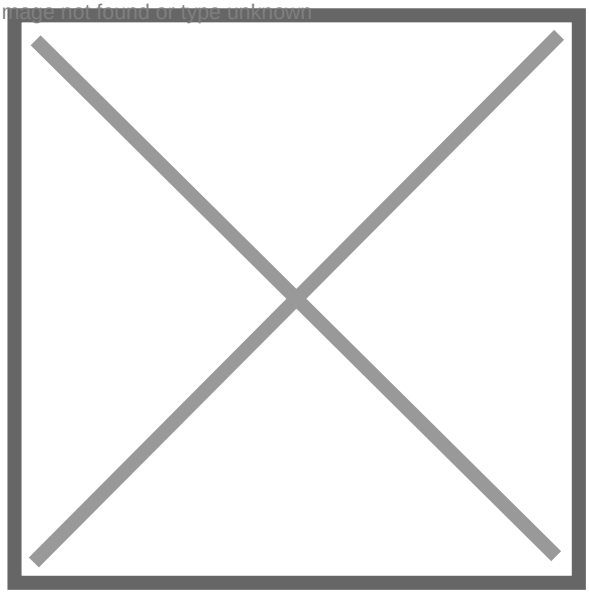

Remboursement de crédit bancaire

Par **Tsimba**, le **06/10/2008** à **16:32**

Bonjour,Je dispose d'un compte courant sans autorisation de découvert mais non-bloqué .Je suis étudiant et j'ai souscris à un "prêt rentrée" à taux d'interêts 0. Il est prévu dans le contrat de prêt que le remboursement se fera en douze mensualités; la première en date du 04/10/08.Mon problème est que je ne disposait pas de l'integralité de ladite mensualité au moment du prélèvement bancaire. Mes questions sont donc les suivantes:
-La banque a t'elle quand même prelevé la somme dûe? Auquel cas je n'ai plus qu'à combler mon découvert + les frais de compte en irrégularité
-Dois-je m'attendre à une quelconque lettre recommandée voire au remboursement total du crédit?
-La somme dûe a t-elle été prélevée sur le compte du tiers qui se porte caution solidaire?
En vous remerciant d'avance

Par **Patricia**, le **06/10/2008** à **19:43**

Bonsoir,

La banque n'a pas pu prélever la somme dûe sur votre compte si il n'était pas suffisamment approvisionné.
Il faut absolument l'approvisionner en conséquence pour les prochaines échéances, au risque sinon d'être fiché interdit bancaire à la BdeF...
Concernant, votre garant, je ne peux vous dire si à ce jour son compte a été débité, voyez ce qui est précisé sur votre contrat de prêt.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés